

## Attention, Action, Accompagnement

## **HONORAIRES**

Carte professionnelle n° CPI 6302 2024 000 000 004

<b>VENTES</b> Locaux à usage d'habitation ou professionnel		
Tranche* de 0 à 60 000 €	10 % T.T.C. (minimum : 5 000 € T.T.C) (1)	
Tranche* de 60 001 € à 300 000	7 % T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge vendeur
Au delà de 300 001 €	4 % T.T.C <sup>(1)</sup>	
Estimation de bien	250 € T.T.C (1)	A charge demandeur
Garage	Minimum: 3 000 € T.T.C (1)	A charge vendeur

VENTES		
Locaux à usage commercial ou industriel		
Tranche* de 0 à 45 000 €	12 % T.T.C (minimum : 5000 € T.T.C) (1)	A charge yendeur
Tranche* de 45 001 € à l'infini	15 % T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge vendeur

<b>VENTES</b> Terrains à bâtir		
Tranche* de 0 à 30 000 €	15 % T.T.C (minimum : 4000 € T.T.C) (1)	A charge yendeur
Tranche* de 30 001 € à l'infini	6 % T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge vendeur

<sup>\*</sup> Les tranches sont cumulatives entre elles.

ESTIMATION DE BIEN		
Rapport écrit	250 € T.T.C (1)	A charge demandeur

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES		
Rédaction du diagnostic ERNT 15 € T.T.C (1)		

GESTION		
« Équilibre » : encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, paiement au trimestre.	6 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer et charges	
« <b>Sérénité</b> » : encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, prise en charge des travaux.	8,4 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer et charges	
Renouvellement de bail loi du 6 juillet 1989	6 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer annuel hors charges	A charge 50% bailleur
Renouvellement de bail commercial	450 € T.T.C (1)	50% preneur
Rédaction de bail commercial	1 200 € T.T.C (1)	A charge preneur

	LOCATION	
Entremise et négociation	50 € T.T.C (1)	A charge bailleur
Visite, constitution du dossier	10.30 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer annuel hors	A charge
locataire, rédaction du bail (2)	charges	50% bailleur / 50% preneur
État des lieux location (2)	3 € / m²	A charge bailleur et preneur
Estimation locative	150 € T.T.C (1)	A charge bailleur
Avenant contrat de location	50€ T.T.C (1)	A charge demandeur

	SYNDIC	
Pré-état daté sur devis	150 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge demandeur
Etat daté	350 € T.T.C (1)	A charge vendeur
Honoraires par lot	180 € T.T.C (1)	A charge copropriété
Honoraires minimum par immeuble	1 900 € T.T.C (1)	A charge copropriété

<sup>(1)</sup> TVA au taux en vigueur de 20% incluse. - (2) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.